



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joël BILLARD, Sénateur-Maire.

MM RAPP-LEROY, LAMY, BORDES, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjointes,
MM BOISARD, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, GILLET, DELCOURT,
RIVERAIN, HACAULT, GREVEL

ABSENTS EXCUSES

Madame Agnès GUERIN qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Madame Nicole MARTINI qui donne pouvoir à Monsieur Guy MOUTET

Monsieur Pascal LHOSTE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe GIRAUD

Madame Brigitte DUFER qui donne pouvoir à Madame Sylvie GOUSSARD

Madame Valérie LOPES qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Madame Marie-Christine NORMAND

Monsieur Eric JUBERT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Monsieur Alain MAGNE qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

La séance est ouverte à 19 heures 00.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Christophe DOUSSET a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 août 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

- De Monsieur Anatole DEBART, Président des JSP de Bonneval, pour la subvention versée,
- De Monsieur CORTOT, responsable de l'association Rétr'Auto du Gâtinais, pour les moyens mis en œuvre par la municipalité lors de leur manifestation du samedi 30 août 2014

Les délégations du Maire :

- Mise en place d'un appel d'offres pour les travaux de voirie 2015

1- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DU SIRP D'ALLUYES, MONTBOISSIER ET TRIZAY-LES-BONNEVAL

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal pour le ramassage scolaire avec le SIRP d'Alluyes, Montboissier et Trizay-lès-Bonneval.

2- SUPPRESSION DE SIX POSTES SUITE A DEPART A LA RETRAITE OU DECES

Madame RIVERAIN demande confirmation que les six postes vont être supprimés. Monsieur BILLARD indique que oui, ce qui n'est pas satisfaisant, les services rendus seront de moins bonne qualité. Cette suppression permet une économie de 180 000 euros mais ne compense pas la baisse des dotations de l'Etat (340 000 euros). Les investissements devront être réduits.

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de supprimer 6 postes suite à des départs à la retraite et un décès.

3- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT OU DE PARKING DES AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de rembourser les frais occasionnés lors des déplacements des agents communaux.

4- PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEE 2014

Monsieur le Maire remercie le Conseil Général concernant son action dans ce domaine.

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de verser la somme de 918 euros au Conseil Général pour le Fonds de Solidarité Logement.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget primitif 2014.

5- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Monsieur BILLARD, Sénateur-Maire, Président de la Communauté de Communes du Bonnevalais donne les informations suivantes concernant la Communauté de Communes du Bonnevalais :

- Projet piscine : le montant des honoraires, tout compris, s'élève à environ 8 millions d'euros. Si le projet est réduit, le risque est de perdre une partie des subventions de la Région et du Ministère des Sports (environ 2 x 500 000 euros).
Appel d'offres en cours, ouverture des plis le 24 septembre 2014
- Des efforts importants sont faits pour la qualité de l'eau, un appel d'offres de l'usine de dénitrification va être mis en place. Réunion COPIL (Comité de Pilotage Bassin du Loir Captable des Prés Nolleys) le 23 septembre 2014

6- QUESTIONS DIVERSES

Réponses de Monsieur BILLARD à la liste IDEAL :

1/ Paris-Tours : 100% du coût de Paris-Tours au départ de Bonneval est pris en charge par le Conseil Général ;

2/ Déchets verts dans certains hameaux : pour les déchets verts il y a la déchetterie, les personnes de plus de 65 ans ou avec un handicap peuvent contacter le Sictom afin que celui-ci vienne ramasser les déchets courants de jardin (pour un coût modique).

Monsieur BILLARD précise que le bulletin municipal n'est pas une tribune politique. Monsieur le Maire répondra à l'opposition dans ce bulletin municipal, sans polémique.

Monsieur LAMY indique que le bulletin est municipal et doit traiter des questions municipales seulement. Une tribune est faite pour informer sur la vie municipale, mais pas pour faire de la publicité (n° de téléphone, site internet, etc...).

Madame RIVERAIN demande si un lieu peut être réservé à la mairie pour que l'opposition reçoive du public, réponse commune de Monsieur BILLARD et Monsieur LAMY, pas de problème, c'est prévu par la loi.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 19 heures 30.

Vu par nous, Monsieur BILLARD Joël, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Sénateur-Maire,

J.BILLARD

P/u

